

VILLE DE DREUX

7-10

Affaires juridiques

DEC2022-130

Le Maire de la ville de Dreux,

Vu l'article L2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit qu'en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un adjoint, dans l'ordre des nominations et, à défaut d'adjoint, par un conseiller municipal désigné par le conseil ou, à défaut, pris dans l'ordre du tableau,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-141 du 1^{er} octobre 2020 portant délégation du Conseil municipal au Maire,

Considérant que le véhicule PEUGEOT 3008 HYBRID - 225 - BV E immatriculé FW-979-VR accidenté le 17 mai 2022 a été déclaré économiquement non réparable par le Cabinet d'Expertises Automobile,

Considérant la proposition d'indemnisation de la SMACL pour un montant de 26 916,67 E HT, montant auquel s'ajoutera le montant de la TVA non compensé par le FCTVA,

DÉCIDE

Article 1 : d'accepter la proposition d'indemnisation de la SMACL pour un montant de 26 916,67 E HT, montant auquel s'ajoutera le montant de la TVA non compensé par le FCTVA,

Article 2 : de procéder à la sortie de l'inventaire du véhicule cédé à la SMACL enregistré sous le Numéro d'inventaire : FW979VR

Libellé du bien : Peugeot SUV 3008 allure pack hybrid

Date d'acquisition : 28 janvier 2021 (mandat du 20 avril 2021)

Bien amortissable mais pas de dotation aux amortissements antérieure à 2022.

Article 3 : Un exemplaire de la présente décision sera notifié à Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération,

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à DREUX, le **09 AOUT 2022**

Pour le Maire,



Jean-Michel POISSON
Adjoint au Maire, suppléant

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Après dépôt à la sous-préfecture de Dreux le

et notification le **09 AOUT 2022**

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20220809-DEC2022-130-AU
Date de télétransmission : 09/08/2022
Date de réception préfecture : 09/08/2022